

BUT Métiers de la Transition et de l'Efficacité Energétiques

Type de contrat

Contrat d'apprentissage ou
contrat de professionnalisation

Durée de la formation

24 mois
1150 heures

Diplôme délivré par



► Objectifs

Depuis quelques années, l'énergie, sous toutes ses formes, représente un enjeu majeur pour notre planète et conditionne, à relativement court terme, l'avenir de notre société. La quantité limitée de nos ressources fossiles et les effets sur l'environnement amplifient les besoins d'optimisation et de maîtrise des procédés dans les domaines de la production, du transport et de l'utilisation de l'énergie. Le BUT Métiers de la Transition et de l'Efficacité Energétiques (MT2E) forme les apprentis à la prise en compte de ces phénomènes en leur donnant les bases scientifiques et en les préparant à l'application des nouvelles normes et réglementations sous forme de cours magistraux, travaux dirigés et travaux pratiques de bureau d'études, thermique des locaux, machines thermiques ou frigorifiques ...

Deux parcours sont proposés :

Le parcours OPTIM :

Les compétences développées dans ce parcours permettent de concevoir, dimensionner, auditer et préconiser des solutions d'optimisation de la performance énergétique et environnementale des bâtiments et des utilités industrielles. Ce parcours s'adresse à des étudiants souhaitant travailler par exemple en bureau d'études ou en tant qu'assistant ingénieur énergétique.

Le parcours MANÉ :

Les compétences développées dans ce parcours permettent de mettre en place, de piloter et d'animer un Système de Management de l'Énergie (SME) dans un objectif de suivi, d'analyse et d'amélioration continue de la performance énergétique de bâtiments et d'installations. Elles permettent également d'exploiter efficacement ces mêmes installations et de maîtriser leurs dépenses énergétiques. Ce parcours s'adresse à des étudiants souhaitant travailler en tant que chargé d'exploitation ou référent en maîtrise de l'énergie.

► Accès au diplôme

La formation s'adresse aux étudiants ayant validé les semestre 1 et 2 du BUT Métiers de la Transition et de l'Efficacité Energétiques.

Admission : Sur étude du dossier et entretien éventuel.

Dépôt de candidature : Jusqu'à fin mai.

Vous pouvez télécharger le dossier de candidature sur le site du CFA ou en faire la demande auprès du secrétariat pédagogique.

► Rythme d'alternance

3 semaines en formation / 5 semaines en entreprise

► Contacts

Responsable pédagogique : Vincent BREE - v.bree@iut.univ-evry.fr

Contact administratif : Sophie FOUQUET - s.fouquet@iut.univ-evry.fr ou secretariat-mt2e@iut.univ-evry.fr Tél. : 01 69 47 79 56

Contact CFA EVE : LEMASSON Céline - c.lemasson@cfa-eve.fr - Tél : 01 60 79 54 03

Programme de la formation

BUT 2

Parcours OPTIM et MANE

- Dimensionner et chiffrer des installations énergétiques, climatiques ou frigorifiques classiques
 - Mettre en oeuvre un plan de mesurage et de comptage à des fins d'optimisation
 - Valider les dimensionnements et préparer la mise en oeuvre d'installations classiques
 - Piloter des installations et en assurer la maintenance préventive et corrective
-

BUT 3

OPTIM

Concevoir et dimensionner des installations énergétiques, climatiques ou frigorifiques complexes.

MANE

Coordonner l'ensemble des activités d'exploitation et de maintenance des installations.

Public concerné (CA ou CP)

Pour le contrat d'apprentissage

- Avoir moins de 30 ans à la date de début du contrat,
- et être de nationalité française, ressortissant de l'UE, ou étranger en situation régulière de séjour et de travail.

▶ Qui peut accueillir un jeune en contrat d'apprentissage ?

- **Toute personne physique ou morale de droit privé, assujettie ou non à la taxe d'apprentissage** : les entreprises, les sociétés civiles, les groupements d'intérêt économique, les associations...
- **Toute personne morale de droit public dont le personnel ne relève pas du droit privé** : l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics...

Pour le contrat de professionnalisation

- Avoir moins de 26 ans à la date de début du contrat,
- ou être demandeur d'emploi âgé de 26 ans et plus,
- ou être bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés,
- ou avoir bénéficié d'un contrat unique d'insertion,
- et être de nationalité française, ressortissant de l'UE ou étranger en situation régulière de séjour ET de travail.

▶ Qui peut accueillir un jeune en contrat de professionnalisation ?

- **Tout employeur du secteur marchand assujetti au financement de la formation professionnelle.**
- **Les entreprises de travail temporaire** peuvent également embaucher des salariés en contrat de professionnalisation à durée déterminée.

Attention : l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs ne peuvent pas conclure de contrat de professionnalisation.

Marche à suivre

1. Télécharger le dossier de candidature sur le site du CFA www.cfa-eve.fr ou de l'IUT et le déposer dans les délais auprès du secrétariat pédagogique.
 2. Rechercher activement une structure d'accueil et répondre aux offres de nos partenaires.
 3. L'inscription n'est définitive qu'à la signature du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.
-